

## **La loyauté contre un collier. L'ordre de chevalerie savoyard, instrument de fidélisation de l'aristocratie frontalière ?**

Les ordres de chevalerie sont un terrain d'étude fécond pour saisir les relations qu'un prince entretenait avec sa noblesse. Si ces sociétés chevaleresques peuvent donner une certaine vision d'ensemble de l'aristocratie d'un État, elles révèlent surtout nettement les noms des individus ou, du moins, des familles qui comptaient le plus aux yeux du souverain. La part occupée par la noblesse des marches dans ces cénacles s'avère dès lors instructive pour comprendre le poids de l'aristocratie frontalière au sein d'une cour donnée.

Les stratégies entourant la désignation des chevaliers peuvent cependant être difficiles à saisir, puisque la plupart du temps, chaque nouvelle nomination était diluée dans une compagnie déjà existante. Ces ordres réunissaient souvent plusieurs générations de chevaliers, désignés par plusieurs souverains successifs, étant donné que l'adhésion était accordée à vie. Les hasards de la mortalité pouvaient toutefois modifier l'équilibre d'une assemblée. Quand il s'agissait d'élire de nouveaux membres de l'ordre, la sélection était orientée par de multiples paramètres, comme la situation politique et les affinités personnelles du prince, mais son choix était aussi déterminé en réaction aux effectifs désignés par ses prédécesseurs.

Ce n'est guère qu'au moment de la création d'un ordre qu'une promotion entière de chevaliers était nommée d'un seul coup – un cas de figure que l'on ne rencontre que très rarement à la fin du Moyen Âge, puisque, selon D'Arcy Boulton, aucun ordre de chevalerie ne fut créé durant la centaine d'années séparant les années 1470 des années 1570<sup>1</sup>. La maison de Savoie présente toutefois un cas particulier. Elle disposait d'un ordre de chevalerie, l'ordre du Collier, fondé au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, qui avait sombré dans l'oubli à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. En 1518, il fut réactivé par le duc Charles II de Savoie (1504-1553), qui le dota au passage de nouveaux statuts et d'un nouveau nom, celui d'ordre de l'Annonciade. Comme il ne subsistait plus un seul membre de l'ordre vivant, il fallut nommer une nouvelle promotion : dix chevaliers furent alors désignés.

---

1. BOULTON (D'Arcy Jonathan Dacre), *The Knights of the Crown. The Monarchical Orders of Knighthood in Later Medieval Europe, 1325-1520*, Woodbridge, The Boydell Press, 2000, p. XIII.

Le cas savoyard permet ainsi d'appréhender non pas un ordre de chevalerie qui perdure et qui renouvelle ses membres au fur et à mesure de leur décès, mais un ordre recréé pour correspondre aux besoins politiques du moment : autrement dit, une configuration unique pour cette période. Comment ces dix chevaliers furent-ils choisis et, au sein de ces effectifs, quelle était la part de la noblesse que l'on pourrait qualifier de frontalière ? C'est à ces questions que les pages suivantes tenteront de répondre, sitôt que le cadre général aura été posé.

### **D'une croisade aux guerres d'Italie : comment le Collier devint l'Annonciade**

De 1320 à 1470, les grandes cours d'Europe se dotèrent presque toutes d'un ordre de chevalerie<sup>1</sup>. Ces compagnies étaient généralement fondées par un souverain, qui choisissait les chevaliers de l'ordre parmi la haute aristocratie de ses États, mais aussi parmi les princes étrangers avec lesquels il comptait s'allier. La présidence de l'ordre, héréditaire, revenait toujours au chef de la dynastie régnante. Les objectifs poursuivis par ces ordres de chevalerie étaient généralement de défendre la foi chrétienne, la veuve et l'orphelin ainsi que les territoires du souverain, mais dans la pratique, tout cela restait assez nébuleux. Le but véritable de ces ordres était surtout de promouvoir et de récompenser le service au prince, en créant une société fermée qui distinguait certains aristocrates dont il avait choisi de s'entourer.

L'ordre du Collier fut fondé en 1364 par Amédée VI de Savoie pour solenniser son vœu de croisade, alors qu'il se préparait à partir en campagne contre les Turcs<sup>2</sup>. Son nom provenait des colliers que le comte avait fait confectionner comme signe d'appartenance pour chacun des quinze chevaliers qui composaient l'ordre. Ces derniers étaient les principaux chefs militaires de cette expédition en Orient, c'est pourquoi leurs origines étaient assez diverses. L'ordre réunissait ainsi des parents du comte de Savoie, des seigneurs issus de dynasties voisines, des membres de la noblesse savoyarde et des chevaliers étrangers qu'Amédée VI avait pris à son service.

L'ordre du Collier fut plus tard doté de statuts par le petit-fils du fondateur, le comte puis duc Amédée VIII, en 1409 et 1434. Ces réglementations avaient essentiellement pour vocation de définir les obligations réciproques de loyauté unissant les membres de l'ordre et de détailler les funérailles particulières qui leur étaient accordées. À cette époque, le profil des chevaliers devint beaucoup plus homogène : au XV<sup>e</sup> siècle, ils appartenaient dans leur grande

- 
1. Sur les ordres de chevalerie médiévaux, cf. *ibid.* et PAVIOT (Jacques), « Les ordres de chevalerie à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 2001, p. 195-205.
  2. Sur la fondation de l'ordre du Collier de Savoie et son premier siècle d'existence, cf. RIPART (Laurent), « Du Cygne noir au Collier de Savoie : genèse d'un ordre monarchique de chevalerie (milieu XIV<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle) », dans BIANCHI (Paola), GENTILE (Luisa Clotilde) (éd.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, « élites » in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, Turin, Silvio Zamorani editore, 2006, p. 93-113 ; MURATORE (Dino), *Les origines de l'ordre du Collier de Savoie dit de l'Annonciade*, Genève, A. Jullien, 1910 ; BOUTON, *op. cit.*, p. 249-270.

majorité à l'ancienne noblesse seigneuriale des régions de la Savoie propre, de la Bresse et du Bugey. L'ordre était ainsi devenu plus élitiste qu'à ses débuts<sup>1</sup>. Les statuts d'Amédée VIII demeurèrent en vigueur sous le principat de ses successeurs, mais l'ordre connut dès le milieu du xv<sup>e</sup> siècle un certain ralentissement de ses activités. Les chevaliers qui décédaient n'étaient plus systématiquement remplacés par de nouveaux membres et la dernière promotion eut lieu en 1482. Le Collier ne fut jamais officiellement dissous, mais au début du xvi<sup>e</sup> siècle, il n'était plus en activité.

Après une trentaine d'années d'inertie, l'ordre fut ramené sur le devant de la scène en 1518 par Charles II de Savoie. Ce duc, qui régnait sur la Savoie depuis 1504, était confronté à des problématiques politiques autrement plus complexes que celles qui avaient occupé ses prédécesseurs immédiats<sup>2</sup>. Les guerres d'Italie avaient éclaté : elles voyaient les armées françaises et impériales s'affronter dans la péninsule Italienne, aux portes mêmes de la Savoie. Il faut dire que l'État savoyard se trouvait véritablement au cœur de l'Europe. À l'ouest, il partageait ses frontières avec le marquisat de Saluces, le royaume de France et l'ancien duché de Bourgogne, alors aux mains des Habsbourg. À l'est, ses territoires étaient limitrophes de ceux des Ligues suisses (Berne et Fribourg), du Valais, du marquisat de Montferrat, du duché de Milan et de la république de Gênes. Mais en plus de faire tampon entre les zones d'influence française et impériale, alors en guerre, la Savoie représentait une position stratégique cruciale. Elle détenait en effet les cols alpins menant vers l'Italie, par lesquels devaient transiter les armées des belligérants, ce qui la plaçait dans une situation extrêmement délicate.

Au cours de l'année 1517, la situation, déjà difficile, empira sur plusieurs fronts. Cette année-là, le duc Charles II eut à affronter plusieurs crises majeures, la plus menaçante étant la déclaration de guerre que le roi de France lui adressa durant l'été. Sous de fallacieux prétextes d'héritage, François I<sup>er</sup> réclama une portion très importante du duché de Savoie, dans le but inavoué d'annexer les cols alpins et de pouvoir circuler à sa guise vers l'Italie. L'invasion par la France fut évitée de justesse grâce à l'intervention de Berne, Fribourg et Soleure, mais la Savoie n'était pas pour autant hors de péril. Dans tous les cas, cette alarme permit à Charles II de prendre la mesure des visées du roi de France sur son duché<sup>3</sup>.

C'est à ce moment aussi que la riche ville de Genève commença à se dégager de la domination savoyarde. Comme quelques citoyens genevois s'étaient fait admettre à la bourgeoisie de Fribourg, le duc de Savoie interdit cette démarche à ses sujets, mettant ainsi le feu aux poudres. Dès la fin de l'année 1517, la ville était divisée en deux camps : ceux qui voulaient échapper à l'hégémonie savoyarde en s'alliant aux Ligues suisses et ceux qui soutenaient

- 
1. ROSIE (Alison), *Ritual, Chivalry and Pageantry : the Courts of Anjou, Orléans and Savoy in the Later Middle Ages*, dactyl., thèse de doctorat, Université d'Édimbourg, 1989, p. 278.
  2. Pour une vue d'ensemble de son principat, cf. GUICHONNET (Paul), « Charles II de Savoie et son temps », dans NATALE (Mauro), ELSIG (Frédéric) (éd.), *La Renaissance en Savoie. Les arts au temps du duc Charles II (1404-1553)*, Genève, Musée d'Art et d'Histoire, 2002, p. 15-26.
  3. FREYMOND (Jacques), *La politique de François I<sup>er</sup> à l'égard de la Savoie*, Lausanne, V. Porchet, 1939, p. 45-54.

le duc. Ce n'était que le début de troubles et de luttes de factions qui durèrent plusieurs années<sup>1</sup>.

Ces remises en question de son autorité et les menaces militaires qui planaient sur la Savoie avaient mené Charles II à projeter de mettre sur pied une milice de 10 000 hommes. Cette même année 1517, les états du Piémont lui refusèrent les subsides nécessaires à cette entreprise, craignant qu'elle n'empiète sur leurs libertés<sup>2</sup>. Le duc était bien mal armé, au propre comme au figuré, pour tenir ses frontières et faire respecter l'ordre parmi ses sujets les plus turbulents : l'avenir s'annonçait bien sombre – et, de fait, il le fut.

C'est précisément dans ce contexte que le duc exhuma l'ordre de chevalerie de la maison de Savoie, ce qui ne saurait être une coïncidence. Comme l'a relevé Henri Naef<sup>3</sup>, à défaut de troupes, le duc devait pouvoir compter sur le soutien de sa noblesse. Mais l'aristocratie savoyarde était très hétérogène, séparée par les Alpes, par la langue, voire par certaines rivalités. Les Bressans ne se sentaient pas nécessairement d'affinités avec les Piémontais, et les intérêts des Valdôtains n'étaient pas ceux des Niçois... Une situation qui rappelle d'ailleurs celle d'un autre État plurilingue, la Bourgogne, dont le duc Philippe le Bon avait lui aussi voulu cimenter les territoires composites au moyen d'un ordre de chevalerie, celui de la Toison d'or, fondé en 1430<sup>4</sup>.

Faire renaître l'ordre de chevalerie de la maison de Savoie présentait ainsi l'avantage de fédérer autour de Charles II une noblesse aux tendances centrifuges, mais aussi de redorer le blason de la maison de Savoie en l'alignant sur les grandes cours européennes – toutes dotées d'un ordre de chevalerie en activité. Dans le contexte troublé des guerres d'Italie, l'ordre du Collier reprenait soudain un intérêt qu'il avait perdu lors des dernières décennies. Le prestige dont il nimerait la maison de Savoie devait compenser le manque de soldats, en forçant à la fois le respect de la haute aristocratie locale et celui des puissances étrangères. Enfin, la fondation de l'ordre était peut-être aussi une façon de refuser un cadeau empoisonné. Au lendemain de sa tentative avortée d'envahir le duché de Savoie, François I<sup>er</sup> offrit à Charles II de devenir chevalier de Saint-Michel, l'ordre de chevalerie de la Couronne française. Le duc déclina l'invitation<sup>5</sup>.

Charles II ne se contenta pas de réactiver l'ordre de chevalerie de ses ancêtres. Avec les nouveaux statuts qu'il promulgua en 1518, il le réforma en profondeur<sup>6</sup>.

- 
1. CAESAR (Mathieu), *Le pouvoir en ville. Gestion urbaine et pratiques politiques à Genève (fin XIII<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 74.
  2. MARINI (Lino), *Libertà e privilegio. Dalla Savoia al Monferrato, da Amedeo VIII a Carlo Emanuele I*, Bologne, Pàtron, 1972, p. 41, 216-218.
  3. NAEF (Henri), « Claude d'Estavayer, évêque de Belley », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, t. 51, 1957, p. 212-213.
  4. OSHEMA (Klaus), « Noblesse et chevalerie comme idéologie princière ? », dans Paravicini (Werner), Hiltmann (Torsten), Viltart (Franck) (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 241 ; GRUBEN (Françoise de), *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne*, Louvain, Leuven University Press, 1997, p. 6-7.
  5. BRUCHET (Max), *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*, Lille, Danel, 1927, p. 78-79.
  6. Les statuts de 1518 sont publiés par CLARETTA (Gaudenzio), *Statuti antichi inediti e statuti recenti dell'ordine supremo della SS. Annunziata con notizie storiche relative al medesimo*, Turin, G. Candeletti, 1881, p. 47-66.

À vrai dire, il changea tout, à commencer par son nom : l'ordre du Collier fut rebaptisé en ordre de l'Annonciade, en raison de la vénération particulière qu'il portait à la Vierge. Le duc augmenta le nombre de chevaliers (qui passèrent de quinze à vingt), dota l'ordre d'officiers et introduisit des tenues de cérémonie pour tous les membres. Autre nouveauté, il instaura une réunion périodique des chevaliers : la fête de l'ordre de l'Annonciade, qui avait lieu autour de la date du 25 mars, jour de l'Annonciation<sup>1</sup>.

Des statuts de l'ordre du Collier rédigés en 1409 et 1434 par Amédée VIII, il ne restait presque rien. La refonte radicale de l'ordre savoyard par Charles II suivait en effet de très près un modèle étranger : celui de la Toison d'or, justement, dont les statuts avaient été édictés près de quatre-vingts ans plus tôt par Philippe le Bon, en 1431. Les éléments qui faisaient la spécificité de l'ordre du Collier – la fraternité à toute épreuve entre les chevaliers, d'une part, et les obsèques particulières dont ils bénéficiaient, de l'autre – disparurent entièrement avec la révision de Charles II. Dans l'ordre de l'Annonciade, les funérailles individuelles avaient laissé place à des commémorations collectives. Et d'horizontale, la loyauté des chevaliers était devenue verticale : elle allait désormais avant tout au souverain, dont la distance avec les chevaliers était beaucoup plus marquée<sup>2</sup>.

Leurs rapports étaient formalisés par les statuts, qui astreignaient les membres de l'ordre à toute une série d'obligations envers le souverain. Les chevaliers, vassaux du duc de Savoie lui devaient pleine et entière loyauté, étaient tenus de le suivre à la guerre et ne pouvaient ni combattre ni voyager sans son autorisation. Ces restrictions ne concernaient pas d'éventuels chevaliers étrangers – par ailleurs très rares au sein de l'ordre<sup>3</sup>. Vassaux ou étrangers, tous les chevaliers devaient se conduire de manière exemplaire et garder secret tout ce qui touchait à l'ordre ou à son souverain. Il leur était interdit d'entrer en conflit les uns contre les autres ; le cas échéant, les chevaliers concernés devaient soumettre le différend au reste de l'ordre et se plier au jugement prononcé par le souverain. Ce dernier n'avait pour sa part qu'une seule obligation : ne s'engager dans « aucunes guerres ne autres haultes entreprises » sans en aviser les chevaliers, afin de pouvoir bénéficier de leurs conseils. Mais cet engagement devenait caduc si les affaires en question devaient rester secrètes ou être traitées rapidement. Autrement dit, les obligations du souverain étaient composées d'une seule clause qui s'annulait elle-même<sup>4</sup>.

- 
1. BRERO (Thalia), « La fête de l'ordre de l'Annonciade. Une innovation cérémonielle du duc Charles II de Savoie », dans ANDENMATTEN (Bernard), CHÈNE (Catherine), OSTORERO (Martine) et PIBIRI (Eva) (éd.), *Mémoires de cours. Études offertes à Agostino Paravicini Bagliani par ses collègues et élèves de l'Université de Lausanne*, Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 2008, p. 303-333.
  2. BRERO (Thalia), « Les funérailles des chevaliers de l'ordre du Collier et de l'Annonciade (Savoie, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », dans ANDENMATTEN (Bernard), PIBIRI (Eva) (éd.), *Mourir à la cour. Normes, usages et contingences funéraires dans les milieux curiaux à la fin du Moyen Âge et à l'Époque moderne*, Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 2016, p. 111-151.
  3. En cela, cet ordre diffère, par exemple, de ceux de la Jarrettière ou de la Toison d'or, qui accueillaient en leur sein nombre de princes étrangers et servaient ainsi d'instruments d'échange et d'alliance. Ce n'est que lorsque les Savoie devinrent rois de Sicile, en 1713, que l'Annonciade commença à accueillir un nombre significatif de souverains étrangers. BOULTON, *op. cit.*, p. 265.
  4. CLARETTA, *op. cit.*, p. 50-51.

À vrai dire, l'inégalité n'était qu'apparente. Certes, l'Annonciade apparaissait comme un instrument efficace de « domestication aristocratique<sup>1</sup> ». Elle entravait passablement l'autonomie de chevaliers, car leurs affaires, leurs déplacements et leurs alliances étaient étroitement contrôlés par le duc. Celui-ci s'assurait aussi d'un certain monopole, puisqu'en rejoignant l'Annonciade, les chevaliers devaient renoncer à tout autre ordre de chevalerie. Mais les chevaliers trouvaient également leur compte en accédant à l'ordre. L'honneur et le prestige gagnés représentaient un capital symbolique considérable, comme on le verra. Quant au capital matériel, il était assuré par un point que les statuts se gardent bien de préciser, mais qui est prouvé par les comptes du trésorier de l'Annonciade : en rejoignant l'ordre, les chevaliers touchaient une confortable pension de 1 200 florins par année<sup>2</sup>.

### Les chevaliers de l'Annonciade nommés par Charles II de Savoie

La promotion inaugurale effectuée par Charles II fut sans doute décidée dans un seul mouvement à la fin de l'été 1518, mais l'intégration des chevaliers s'échelonna sur quelques mois, entre le moment où ils furent invités à rejoindre l'ordre et celui où ils purent se rendre auprès du souverain pour prêter serment. Un manuscrit des statuts de l'ordre, conservé aux Archives d'État de Turin, comporte la date d'acceptation et la signature des chevaliers<sup>3</sup>. Il indique que la première nomination eut lieu le 11 septembre 1518 à Chambéry. Elle concernait le duc Charles II lui-même – en tant que chef de l'ordre –, son frère cadet Philippe de Savoie, Jean II de Gruyère et Thomas de Valperga. Un mois plus tard, le 18 octobre 1518 à Turin, deux nouveaux membres rejoignirent l'ordre : Claude de Savoie-Raconis, qui malgré son nom, n'était apparenté que de très loin au duc, et François II de Luxembourg-Martignes, qui lui, en revanche, était un proche parent de Charles II. Le 12 et le 13 décembre 1518, trois autres chevaliers prêtèrent serment dans le château de Turin : Jacques de Miolans, René de Challant et Honorat Grimaldi.

La proposition de rejoindre l'Annonciade avait été envoyée dès les premiers jours de la naissance de cet ordre à Guillaume de Vergy, le seul chevalier étranger – car bourguignon – de cette promotion. En effet, le 15 octobre 1518, il écrivait à Charles II pour le féliciter de cette entreprise, mais il réservait toutefois sa réponse selon ce qu'en diraient ses « seigneurs naturels », Marguerite d'Autriche et l'empereur Maximilien. Il finit par y consentir ; l'acte d'acceptation de l'ordre lui fut amené par Amé de Genève (qui devint lui-même chevalier de l'Annonciade quelques années plus tard) et fut ratifié le 4 mars 1519<sup>4</sup>. Le dernier chevalier à appartenir à cette première promotion fut Jean-Philibert de

1. Pour reprendre une expression de RIPART, art. cit., p. 105.

2. NAEF, art. cit., p. 214, 282 et 289 ; CIGNA SANTI (Vittorio Amedeo), *Catalogo degli ufficiali dell'Ordine della Santissima Annunziata*, fol. 14-16 (ms. conservé aux Archives d'État de Turin, Corte, Ordini militari, Ordine della SS. Annunziata, mazzo 5, n. 29).

3. Archives d'État de Turin, Corte, Ordini militari, Ordine della SS. Annunziata, mazzo 1, n. 5, fol. 15 v°-16 v°. Sur l'identité des chevaliers, cf. NAEF, art. cit., p. 215-221 et 282-293 ainsi que le répertoire biographique figurant en annexe du présent article.

4. NAEF, art. cit., p. 220-221 et 289.

La Palud, nommé le jour même de la première fête de l'ordre de l'Annonciade, le 24 mars 1519 à Chambéry.

Donc en tout et pour tout, onze chevaliers, souverain compris. Pourtant, selon les statuts de 1518, l'ordre aurait dû comprendre vingt chevaliers. La Savoie ne manquait pas de nobles, mais il faut croire que ces effectifs restreints suffisaient pour correspondre aux desseins de Charles II. Après tout, le duc de Bourgogne Philippe le Bon, qui lui avait servi de modèle, n'avait nommé que vingt-quatre chevaliers lors de la première promotion de l'ordre de la Toison d'Or, alors que les statuts en prévoyaient pourtant trente et un<sup>1</sup>. Une manière commode, peut-être, de s'autoriser une certaine latitude pour pouvoir si nécessaire rectifier les effectifs. Comme les chevaliers étaient nommés à vie (à moins d'une faute grave), on comprend aisément que le souverain ait voulu pouvoir, à défaut de changer ses cartes, du moins en ajouter certaines à son jeu. Cette promotion sembla dans tous les cas assez complète à Charles II pour être réunie lors de la fête de l'Annonciade. Les chevaliers se retrouvèrent tous (sauf Guillaume de Vergy, excusé, car il s'était « affoulé une jambe ») à Chambéry en mars 1519 pour une première assemblée et des solennités qui furent immortalisées par un récit<sup>2</sup>.

Au cours des années suivantes, Charles II désigna encore huit autres chevaliers. Ce fut d'abord, le 11 septembre 1519, François de La Baume-Montrevel. Une seconde fête de l'Annonciade prit place à Turin en 1520, puis, à en croire le mutisme des sources, l'ordre tomba en sommeil pour quelques années. Ses rangs commencèrent alors à se clairsemer. Les deux chevaliers les plus âgés, Guillaume de Vergy et Claude de Raconis, moururent respectivement en 1520 et 1521, suivis par Jacques de Miolans, tombé au combat en Italie en 1523, et Thomas de Valperga, en 1525. Les douze membres que comptait l'Annonciade en 1519 n'étaient plus que huit ; le nombre de vingt, prévu par les statuts de 1518, ne fut jamais atteint. Le 1<sup>er</sup> juin 1527, Charles II nomma deux nouveaux chevaliers : son grand maître d'hôtel Bertholin de Montbel et Charles de La Chambre-Seyssel. François Capré<sup>3</sup>, qui a donné au XVII<sup>e</sup> siècle le catalogue le plus complet des chevaliers de l'ordre, mentionne d'autres nominations, survenues entre 1527 et 1553, sans donner plus de précisions quant aux dates : Amé de Genève, Sébastien de Montbel, Pierre de Bussy, Jean de La Chambre-Seyssel et Jean de La Palud.

Ces nominations relèvent cependant d'une logique différente de la première promotion. D'abord, parce que contrairement à celle-ci, elles ne furent pas effectuées en un bloc, mais au cas par cas et au fil du temps. Ensuite, parce que la situation politique avait entre-temps changé. L'équilibre des pouvoirs qui régnait au moment où l'ordre avait repris ses activités fut complètement bouleversé par l'élection impériale (1519), qui vit l'avènement de Charles Quint, et la bataille de Pavie (1525), qui anéantit les armées françaises et mena à

1. GRUBEN, *op. cit.*, p. 20-21.

2. BRERO, « La fête de l'ordre de l'Annonciade... », art. cit., p. 313.

3. CAPRÉ (François), *Catalogue des chevaliers de l'Ordre du Collier de Savoie dict de l'Annonciade [...]*, Turin, Barthélemy Zavatte, 1654, p. 102-111.

l'emprisonnement du roi de France. C'est pourquoi seule la première vague de nominations de chevaliers sera prise en compte au cours de la présente étude, car c'est elle qui illustre le plus nettement non seulement les stratégies qui poussèrent Charles II à réactiver l'ordre de chevalerie de sa maison, mais aussi le rôle que l'aristocratie savoyarde devait y jouer.

Les chevaliers étaient, à peu de choses près, tous apparentés, par le sang ou par mariage. Guillaume de Vergy, par exemple, était le fils d'une Miolans, le beau-père de Jean II de Gruyère et le grand-oncle de René de Challant. Ce dernier épousa en troisièmes et en quatrièmes noces les filles de deux autres chevaliers de l'Annonciade, Marie, fille de Jean-Philibert de La Palud, puis Péronette, fille de Charles de La Chambre. Les exemples pourraient être multipliés<sup>1</sup>... Outre les liens verticaux entre le souverain et les chevaliers, il y avait donc toute une série de rapports horizontaux dont il faut également tenir compte.

Mais si les liens familiaux ne manquaient pas, les anciens différends non plus. Ainsi, le père de Charles II avait assassiné l'un des aïeux de Thomas de Valperga : en 1462, dans un contexte de luttes de factions à la cour, Philippe de Savoie avait fait torturer Jacques de Valperga puis l'avait noyé dans le lac Léman. Les tensions étaient apaisées depuis une génération, mais la nomination de Thomas de Valperga comme chevalier de l'ordre était une façon d'effacer cette affaire<sup>2</sup>. C'est aussi probablement dans l'idée de faire la paix que Charles II intégra à l'ordre un ancien rebelle, Claude de Savoie-Raconis. Personnage de premier plan lors des règnes précédents, il avait été en révolte contre le pouvoir ducal dans ses jeunes années. Tombé en disgrâce, il s'était depuis amendé<sup>3</sup>. En 1518, il était devenu plutôt inoffensif en raison de son âge avancé, mais le nommer chevalier de l'ordre était une manière de solder les comptes.

Quant à Guillaume de Vergy, il avait autrefois marié son fils Claude à Héléne de Gruyère, héritière du comté du même nom : Claude de Vergy aurait donc dû régner sur le comté de Gruyère si Jean de Montsalvens – soit précisément le père de Jean II de Gruyère, un autre des chevaliers de l'Annonciade – ne l'avait évincé et s'était lui-même emparé du titre comtal<sup>4</sup>. On se souvient que l'appartenance à l'ordre de l'Annonciade interdisait les conflits entre chevaliers : peut-être que réunir certains seigneurs potentiellement en querelle était pour Charles II un moyen d'aplanir quelques vieilles rancœurs.

D'ailleurs, on peut se demander si c'étaient des individus qui intégraient l'ordre ou plutôt des familles. Car les chevaliers étaient loin d'être tous des hommes dans la force de l'âge. Au moment de la première promotion, en 1518, Guillaume de Vergy et Claude de Raconis étaient très âgés, tandis que Jean II de

1. NAEF, art. cit., p. 219-220, 281 et 296.

2. CEREIA (Daniela), *Percorso politico di un cadetto : Filippo di Bresse, poi duca di Savoia*, dactyl., thèse soutenue à l'Università degli Studi di Torino et à l'Université de Savoie (Chambéry), 2008, p. 35-49.

3. BERIO (Anna Maria), « Per la storia dei Savoia Racconigi », *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, t. 42, 1940, p. 63-69.

4. HISELY (Jean-Jacques), *Histoire du comté de Gruyère, précédé d'une introduction et suivie d'un cartulaire*, Lausanne, Georges Bridel, 1851, p. 348-351.

Gruyère, René de Challant et Jacques de Miolans étaient adolescents. Sous le principat d'Amédée VI, au XIV<sup>e</sup> siècle, les chevaliers du Collier avaient été des chefs de guerre et des hommes de terrain ; sous celui d'Amédée VIII, au XV<sup>e</sup> siècle, ils s'étaient mués en parents du prince et en hommes de cour, même si les conflits armés étaient loin d'avoir disparu à cette époque<sup>1</sup>. Sous le principat de Charles II, ils semblent avoir été sélectionnés moins pour leur profil personnel que d'après les familles auxquelles ils appartenaient et les terres que ces dernières détenaient.

### Topographie de l'Annonciade

Le choix des chevaliers effectué par Charles II pour la première promotion de l'ordre de l'Annonciade semble ainsi ne pas avoir été dépourvu de considérations géostratégiques. Le tableau ci-dessous indique les régions où étaient principalement possessionnés les chevaliers de l'ordre et dans quelles zones frontalières s'étendait leur influence<sup>2</sup>.

Chevalier	Zone d'influence	Frontières avec l'État savoyard concernées
Philippe de Savoie	le comté de Genevois, le Faucigny, le Beaufortin	–
Jean II de Gruyère	le comté de Gruyère	Berne, Fribourg, Valais
Thomas de Valperga	le Canavais	marquisat de Montferrat, duché de Milan
Claude de Savoie-Raconis	le Piémont méridional	marquisats de Montferrat et de Saluces, duché de Milan
François II de Luxembourg	le Chablais	–
Jacques de Miolans	la Savoie propre	France
René de Challant	le Val d'Aoste	Valais, duché de Milan
Honorat Grimaldi	le pays niçois	France, république de Gênes
Guillaume de Vergy	le Jura	France, duché de Bourgogne
Jean-Philibert de La Palud	la Bresse et la Franche-Comté	France, duché de Bourgogne

Un premier constat indique que tous les chevaliers étaient possessionnés dans des zones frontalières, sauf Philippe de Savoie et François II de Luxembourg. Or, ces deux personnages avaient un point commun : ils appartenaient l'un comme l'autre à la famille du duc de Savoie. Philippe était le frère cadet de Charles II et François II de Luxembourg était le fils de leur cousine, Louise

1. BIOLZI (Roberto), « *Avec le fer et la flamme* ». *La guerre entre la Savoie et Fribourg (1447-1448)*, Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 2009. Au sujet de la noblesse savoyarde du XV<sup>e</sup> siècle, cf. CASTELNUOVO (Guido), *Ufficiali e gentiluomini. La società politica sabauda nel tardo medioevo*, Milan, Franco Angeli, 1994.
2. Ce tableau simplifie des réalités beaucoup plus complexes, car la plupart des chevaliers disposaient de seigneuries dispersées dans plusieurs régions. Par exemple, le Valdôtain René de Challant possédait la seigneurie de Valangin, près de Neuchâtel ; François II de Luxembourg avait aussi des terres hors de l'État savoyard (la vicomté de Martigues, en Provence) ou éparpillées à l'intérieur de celui-ci (Belmont, près d'Yverdon ; plusieurs seigneuries en Genevois). Le tableau indique la zone où les chevaliers étaient le plus largement possessionnés et où leur influence se faisait le plus sentir.

de Savoie<sup>1</sup>. De fait, outre le duc lui-même, ils étaient les seuls membres masculins encore vivants d'une maison de Savoie qui s'était dangereusement réduite au cours des décennies précédentes. Le choix de les nommer chevaliers n'en était pas un : il aurait été inconcevable qu'ils n'appartiennent pas à cet ordre de chevalerie nouvellement recréé.

Ces deux incontournables acteurs de la dynastie mis à part, tous les chevaliers sélectionnés par le duc Charles II tenaient donc des régions frontalières. Un constat qui doit cependant être nuancé par certaines particularités de l'État savoyard. La Savoie n'était pas un territoire immense et elle était située au carrefour de différentes sphères d'influence : une bonne partie de ses provinces pouvait donc être considérée comme des marches. Après tout, la Savoie elle-même n'était-elle pas une marche d'Empire ? Par ailleurs, la plus grande partie du centre de l'État savoyard était occupé par les Alpes, donc en toute logique, les principales seigneureries allaient plutôt se trouver dans des territoires plus hospitaliers, en plaine, et donc à la périphérie.

En dépit de ces objections, cette répartition des chevaliers aux frontières ressemble malgré tout à un plan de défense<sup>2</sup>, d'autant que la majorité des fronts (si l'on peut dire) s'avèrent couverts. Cette manière de faire occuper à l'ordre de l'Annonciade l'ensemble du terrain est d'autant plus frappante que Charles II était le premier souverain savoyard à la pratiquer, comme on peut le constater en examinant l'origine des familles ayant appartenu à l'ordre savoyard depuis ses origines.

Si l'on considère les cent cinquante-cinq ans s'étant écoulés depuis la création de l'ordre du Collier, en 1364, jusqu'au moment où la promotion nommée par Charles II était réunie à Chambéry pour la première fête de l'ordre de l'Annonciade, en 1519, on dénombre soixante-quinze chevaliers nommés par dix souverains successifs<sup>3</sup>. Ces chevaliers peuvent être répartis en différentes catégories : on compte ainsi dix membres de la maison de Savoie, dix chevaliers appartenant à des dynasties limitrophes de l'État savoyard<sup>4</sup>, cinq seigneurs étrangers<sup>5</sup> et cinquante seigneurs savoyards<sup>6</sup>.

- 
1. Pour cette raison, d'ailleurs, ce dernier avait droit à un traitement de faveur au sein de l'ordre de l'Annonciade. Les préséances le mettaient à part des autres chevaliers, « pource qu'il est du sang » – autrement dit, parce qu'il appartenait à la famille ducale. Archives d'État de Turin, Corte, Ordini militari, Ordine della SS. Annunziata, mazzo 1, n. 5, fol. 16.
  2. Comme l'avait déjà relevé NAEF, art. cit., p. 293-294, qui soulignait que cette distribution du collier de l'ordre avait été effectuée « d'après une topographie où les zones névralgiques étaient soigneusement dessinées ».
  3. Les chiffres avancés sont basés sur le catalogue de CAPRÉ, *op. cit.* Pour des réflexions sur les effectifs de l'ordre, cf. ROSIE, *op. cit.*, p. 270-278 ; GENTILE (Luisa Clotilde), *Riti ed emblemata. Processi di rappresentazione del potere principesco in area subalpina (XIII-XVI secc.)*, Turin, Silvio Zamorani editore, 2008, p. 38-39.
  4. Cinq Genève, trois Saluces, un Beaujeu, un Châlon-Arlay. On relèvera qu'en 1518, aucun membre des dynasties voisines ne fut invité par Charles II à intégrer l'ordre de l'Annonciade, ce qui témoigne d'un certain repli en cette époque de guerres d'Italie.
  5. Les seigneurs de Lévis (France), Musard (Angleterre), Veyssi (Bourbonnais), Vienne (France), nommés au XV<sup>e</sup> siècle, et Guillaume de Vergy (Bourgogne), nommé par Charles II en 1518.
  6. Les Challant fournissent huit chevaliers ; les familles de La Baume, La Palud, Montmayeur et Villars, trois chevaliers respectivement ; les familles de Grolée, Luyrieux, Menthon, Miolans, Seyssel, deux chevaliers chacune. Un seul chevalier par contre pour les lignages de Bonivard,

Au sein de ces effectifs, on constate un très net déséquilibre entre les chevaliers du nord des Alpes, qui étaient soixante-neuf, et ceux du sud, qui n'étaient que six<sup>1</sup>. Pour tout le xv<sup>e</sup> siècle, on ne dénombre que trois chevaliers provenant du sud des Alpes, tous issus de la dynastie voisine des marquis de Saluces que les Savoie s'employaient à soumettre. L'attribution de l'ordre de chevalerie savoyard à ce lignage était particulière, car elle ritualisait en fait la capitulation des Saluces : pour eux, le collier de l'ordre représentait, comme le dit joliment Alison Rosie, « *the sugar coating on the bitter pill of subjection*<sup>2</sup> ». Quant aux sujets savoyards issus de la moitié méridionale du duché, ce n'est que plus de 150 ans après la création de l'ordre que trois d'entre eux furent invités à le rejoindre. Il fallut en effet attendre 1518 pour que Charles II nomme deux Piémontais, Claude de Savoie-Raconis et Thomas de Valperga, et un Niçois, Honorat Grimaldi.

Cette prééminence de l'aristocratie « d'en deçà des monts » s'explique par le fait que le noyau originel de l'État savoyard se trouvait en Maurienne et en Savoie propre, dans la région de Chambéry. Le Piémont et Nice ne s'étaient adjoints à la Savoie que plus tard. Comme l'ordre du Collier avait privilégié au xv<sup>e</sup> siècle l'aristocratie d'origine seigneuriale, il était assez logique que celle-ci provienne des territoires septentrionaux du duché, puisque la noblesse piémontaise était plus récente et, surtout, beaucoup moins dense qu'au nord des Alpes.

La nouveauté que constitue la promotion de quelques chevaliers méridionaux par Charles II en 1518 témoigne de l'importance croissante que prenaient les Piémontais à la cour de Savoie au tournant du xv<sup>e</sup> siècle, un phénomène bien étudié par Lino Marini et Alessandro Barbero<sup>3</sup>. Mais la présence de chevaliers du sud pourrait aussi indiquer une volonté que les membres de l'ordre, constitués en réseau, couvrent l'intégralité du territoire savoyard, ou du moins tous ses points névralgiques.

### Les bons comtes font les bons amis

La promotion de 1518-1519 peut être envisagée au moyen d'une autre grille de lecture : celle des titres de noblesse, en particulier des titres comtaux. Il faut rappeler que la Savoie avait elle-même été un comté jusqu'en 1416, date à laquelle l'empereur Sigismond l'avait érigée en duché. À partir de là, les désormais ducs de Savoie pouvaient désigner des comtes et ils ne se privèrent pas de distinguer ainsi certains membres de leur propre maison en leur attribuant

---

Bourgeois, Bussy, Chalamont, Charny, Foras, Grandson, Grimaldi, Gruyère, Lugny, Montchenu, Montjoie, Montluel, Panserot, Savoie-Raconis, Ternier, Valperga, Vernay, Villars-Sexel et Vilette-Chevron.

1. La famille de Challant représentant un moyen terme, étant donné que ses terres valdôtaines n'étaient ni au nord ni au sud, mais à cheval sur les Alpes.

2. ROSIE, *op. cit.*, p. 273.

3. MARINI (Lino), *Savoardi e Piemontesi nello stato sabaudo (1418-1601)*, t. I, 1418-1536, Rome, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, 1962 ; BARBERO (Alessandro), « Savoardi e Piemontesi nel ducato sabaudo all'inizio del Cinquecento : un problema storiografico risolto ? », *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, t. 87, 1989, p. 591-637.

des comtés en apanage (Genevois, Romont, Bresse), mais aussi de promouvoir certaines familles nobles qu'ils souhaitaient récompenser ou s'attacher plus étroitement<sup>1</sup>.

C'est ainsi qu'Amédée VIII créa les comtés de Challant (1424) et de Montrevel (1426), et son fils Louis ceux de Montmayeur (1449), de La Chambre (1456) et de Varax (1460). Plus tard, quelques années après la réforme des statuts de l'ordre de l'Annonciade, Charles II fonda le comté de Pont-de-Vaux, qu'il attribua à Laurent de Gorrevod (1521), et celui de Frossasco en Piémont, qu'il confia à Bertholin de Montbel (1524).

Le tableau ci-dessous indique une confluence flagrante, pour le principat de Charles II, entre les familles comtales savoyardes et celles qui comprenaient des chevaliers de l'ordre.

<b>Première promotion (1518-1519)</b>	
Philippe de Savoie	comte de Genevois
Jean II de Gruyère	comte de Gruyère
Thomas de Valperga	comte de Masino
Claude de Savoie-Raconis	
François II de Luxembourg	vicomte de Martigues
Jacques de Miolans	comte de Montmayeur
René de Challant	comte de Challant
Honorat Grimaldi	
Guillaume de Vergy	
Jean-Philibert de La Palud	comte de Varax et de La Roche
<b>septembre 1519</b>	
François de La Baume	fil du comte de Montrevel
<b>juin 1527</b>	
Bertholin de Montbel	comte de Frossasco
Charles de Seyssel	fil du comte de La Chambre
<b>entre 1527 et 1553</b>	
Amé de Genève	
Sébastien de Montbel	comte d'Entremont
Pierre de Bussy	
Jean de Seyssel	comte de La Chambre
Jean de La Palud	comte de Varax et de La Roche

Sur les dix chevaliers de la première promotion, on dénombre six comtes et un vicomte. Le collier de l'Annonciade était donc en priorité attribué à

1. BARBERO (Alessandro), « La memoria dell'ufficio pubblico nelle famiglie nobili tardomedievali », dans *Formazione e strutture dei ceti dominanti nel medioevo : marchesi, conti e visconti nel regno italico (sec. IX-XII)*, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1996, p. 49-56 ; GENTILE (Luisa Clotilde), « Amédée VIII source des honneurs, dans les *Statuta* et les chartes », dans éd. MORENZONI (Franco) (éd.) *La loi du prince. Les Statuta Sabaudiae d'Amédée VIII*, à paraître ; BRUGNON (Pierre), « Des comtes devenus ducs, des seigneurs devenus comtes. Les comtes de Montmayeur (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », dans *État et Institutions autour du 600<sup>e</sup> anniversaire du duché de Savoie*, actes du XLVI<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes savoyardes, à paraître.

des lignages auxquels les ducs de Savoie avaient déjà accordé la dignité comtale. Seuls les comtes de Montrevel et de La Chambre étaient absents de cette première promotion... Une situation à laquelle Charles II remédia au cours des nominations successives. La volonté d'intégrer les comtes à l'ordre s'y vérifia amplement, puisque parmi les huit membres que le duc désigna à partir de 1519, six étaient comtes ou fils de comtes.

En définitive, tous les comtes savoyards finissent ainsi par rejoindre l'ordre de l'Annonciade. C'est donc une élite au sein de l'élite qui se dessine, ce d'autant que l'écrasante majorité de ces personnages exerçait par ailleurs à la cour des hautes charges militaires (maréchal), gouvernementales (lieutenant général, gouverneur d'une province) ou une fonction importante au sein de l'hôtel du prince (grand maître d'hôtel, grand chambellan<sup>1</sup>). On comprend ainsi que ces instruments de distinction sociale devaient être pour le moins efficaces, et comment l'appartenance à l'ordre de chevalerie de la maison ducal pouvait s'avérer une perspective hautement souhaitable pour les familles nobles laissées hors de ce cénacle. À la lumière de ces avantages, la dimension contraignante de l'ordre – qui voyait en théorie le duc contrôler les déplacements des chevaliers, mais aussi leurs actions politiques, puisque les statuts les astreignaient à un devoir d'information et leur interdisaient les conflits – devient ainsi beaucoup plus supportable.

L'ordre de l'Annonciade était une indéniable source de prestige : les chevaliers ne manquaient pas de signifier leur appartenance à l'ordre dans les portraits, retables ou vitraux les mettant en scène<sup>2</sup>. En témoigne également la place d'importance qu'ils tenaient dans le cérémonial princier, autre élément de valorisation de la haute aristocratie par sa dimension publique et spectaculaire. Les rituels, en particulier du baptême et des obsèques des membres de la famille régnante, demandaient différents acteurs dont le choix était très révélateur de la hiérarchie en vigueur à la cour. Les chevaliers de l'ordre de l'Annonciade étaient souvent désignés pour ces rôles prestigieux. Leur appartenance à l'ordre leur donnait en plus droit à des funérailles que l'on pourrait qualifier « d'État », organisées par le pouvoir ducal – pour le plus grand profit de leur lignage<sup>3</sup>.

On peut ainsi se demander dans quelle mesure Charles II de Savoie n'avait pas pour stratégie de mettre en place une noblesse à deux vitesses en distinguant, au sein de l'aristocratie du duché, certaines familles qui cumulaient les honneurs sur tous les plans. Dans l'ensemble, ce sont les mêmes lignages qui réunissent titre comtal, hautes charges à la cour et intégration à l'ordre de chevalerie – chacun de ces trois éléments semblant appeler les deux autres. L'ordre de l'Annonciade entérinait ainsi la constitution d'une véritable famille politique

1. Un constat déjà effectué pour le xv<sup>e</sup> siècle par ROSIE, *op. cit.*, p. 270-271.

2. Cf. par exemple un portrait de François II de Luxembourg avec son collier dans CASTELNUOVO (Enrico) (éd.), *La Reggia di Venaria e i Savoia. Arte, magnificenza e storia di una corte europea*, Turin, Alemandi, 2007, t. II, p. 64, ou un vitrail représentant les armes du comte de Gruyère entourées du collier de l'ordre de l'Annonciade dans ANDENMATTEN (Bernard), « La famille comtale. Une dynastie seigneuriale aux ambitions princières », dans MAURON (Christophe), RABOUD-SCHÜLE (Isabelle) (dir.), *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine*, 5 vol., Neuchâtel, Alphil, 2011, t. III, p. 15.

3. BRERO, « Les funérailles des chevaliers... », art. cit., p. 121-135.

du souverain, qui lui permettait de formaliser certains rapports de force ou d'alliance soulignés par les faveurs et positions qu'il pouvait attribuer.

Par le passé, les ducs Amédée VIII et Louis, arrière-grand-père et grand-père de Charles II, avaient tout particulièrement privilégié la date du 15 août, jour de la fête de l'Assomption, pour l'anoblissement des nouveaux comtes. Le rite de passage qui élevait les vassaux à la dignité comtale trouvait ainsi une correspondance avec l'élévation à la gloire divine de la Vierge<sup>1</sup>. Est-ce une coïncidence si Charles II, qui portait à cette dernière une dévotion particulière, choisit d'articuler toute l'organisation et la symbolique de l'ordre de chevalerie de la maison de Savoie autour de la fête de l'Annonciation, le 25 mars – jusqu'à son nom, l'Annonciade ? Probablement pas.

Le duc de Savoie pouvait créer des comtes tout comme des chevaliers de l'ordre, et ces deux distinctions étaient sans aucun doute liées. La célébration lors de laquelle Charles II attribua à Laurent de Gorrevod le titre de comte de Pont-de-Vaux, en 1521, tendrait à l'indiquer : ces deux catégories de seigneurs étaient particulièrement mises en avant au cours du rituel<sup>2</sup>. Le duc tenait à se concilier ce gentilhomme bressan qui, tout en étant son sujet, était devenu l'un des personnages les plus puissants de la cour impériale<sup>3</sup>. On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure Charles II l'aurait fait chevalier de l'Annonciade s'il l'avait pu... mais ce n'était pas possible : Laurent de Gorrevod avait déjà accepté la Toison d'or bourguignonne en 1516. Dès lors, dans quelle mesure le titre comtal dont le duc le gratifiait n'était pas une manière alternative de s'attacher étroitement ce prestigieux vassal ?

Dans tous les cas, comtes et chevaliers de l'Annonciade entretenaient des rapports plus qu'étroits, puisque bien souvent il s'agissait des mêmes personnages : en témoigne l'autre comte nommé par Charles II au cours de son principat, Bertholin de Montbel, qui accéda à la dignité comtale en 1524 et devint chevalier de l'Annonciade en 1527.

### **L'Annonciade, un plan de défense ?**

La réactivation de l'ordre de chevalerie de la maison de Savoie par Charles II, en 1518, n'était pas qu'un moyen d'affirmer l'autorité ducale. C'était aussi une façon de se doter d'un instrument politique visant à s'attacher une clientèle de seigneurs qui, pour reprendre une formule de Bernard Guenée, n'étaient « plus vraiment ses vassaux et pas encore ses sujets<sup>4</sup> ». Le duc voulait réaffirmer

1. BARBERO, art. cit., p. 49-50.

2. Ce récit est publié par GUICHENON (Samuel), *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, Turin, Jean-Michel Briolo, t. IV/2, 1780, p. 651-662.

3. Laurent de Gorrevod († 1529), suivit la veuve du duc Philibert II de Savoie, Marguerite d'Autriche, lorsqu'elle rentra aux Pays-Bas à la mort de son époux, en 1506. Il fit une carrière fulgurante à la cour des Habsbourg, où il devint maréchal de Bourgogne. Il vécut ensuite à la cour espagnole de Charles Quint, où il fut grand maître de l'hôtel impérial (1522). À son sujet, cf. l'article de Florence Beaume dans le présent volume.

4. Cité par PASTOUREAU (Michel), « Un nouvel ordre de chevalerie », dans COCKSHAW (Pierre), Van den BERGEN-PANTENS (Christiane) (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, Turnhout, Brepols, 1996, p. 66.

ses liens avec ses grands feudataires au moyen d'un ordre qui devait faire appel à leur sens de l'honneur chevaleresque et les faire renoncer à toute idée particulariste. L'ordre formalisait différents rapports sociaux : la suprématie du duc sur ses chevaliers, certes, mais aussi la création d'une élite aristocratique qui bénéficiait de certains privilèges.

Les efforts fédérateurs de Charles II ne portèrent pas leurs fruits. Alors que les chevaliers de l'ordre de l'Annonciade devaient, selon les statuts, se montrer unis en cas de conflit, les guerres d'Italie les virent se diviser entre les partisans de la France et ceux de l'Empire. En 1522, René de Challant et Jean II de Gruyère combattirent tous deux du côté français, en commandant des compagnies de mercenaires suisses en Italie. Le premier prit également part à la bataille de Pavie (1525), où il fut d'ailleurs fait prisonnier par les Impériaux. Dans le camp adverse se trouvait Philippe de Savoie, qui avait rejoint les rangs des armées de Charles Quint, tout comme Jean-Philibert de La Palud et Jacques de Miolans. L'unité des chevaliers de l'Annonciade était, on le constate, très relative dans la pratique<sup>1</sup>.

Les menaces qui, en 1517, avaient vu Charles II prendre plusieurs mesures désespérées, parmi lesquelles la refonte de l'ordre de l'Annonciade, s'étaient temporairement éloignées. Mais le processus qui avait été entamé à ce moment-là n'avait été que ralenti, et il trouva son achèvement quelques années plus tard. Genève, devenue combourgeoise de Berne (1526) et officiellement passée à la Réforme (1535) se dégaga de la tutelle savoyarde. Quand Charles II tenta de rétablir son autorité bafouée dans la ville, les Bernois volèrent au secours de leurs alliés – et désormais coreligionnaires – genevois (1536). C'était la faille qu'attendait François I<sup>er</sup> pour déclarer à nouveau la guerre à la Savoie. Les troupes françaises envahirent l'État savoyard en février 1536 sans rencontrer de résistance. Il n'avait fallu que quelques mois pour que l'ancien duché de Savoie soit rayé de la carte de l'Europe. À l'été 1536, dix-huit ans après la refonte de l'ordre de l'Annonciade, la Savoie n'existait plus : les Bernois occupaient le Pays de Vaud et le reste du duché appartenait désormais à la France, une situation qui se prolongera jusqu'en 1559.

Dans le contexte des guerres d'Italie, c'était aux frontières sud du duché de Savoie que se déroulaient les combats. Mais si le Piémont avoisinait de vastes champs de bataille, c'est au nord que tout se jouait et que la Savoie était la plus menacée – par ses voisins français et helvétiques. Fort de ce constat, Henri Naef a, dans un article ancien mais fort bien documenté, émis une hypothèse séduisante : la refonte de l'ordre de l'Annonciade était un moyen pour Charles II de renforcer la loyauté de la haute aristocratie du nord des Alpes et de la soustraire aux alliances qu'elle aurait pu conclure avec les puissances limitrophes : la France, mais surtout les Ligues suisses<sup>2</sup>.

1. NAEF, Henri, « La chrétienté déchirée et la Maison de Savoie (1521-1522) », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, t. 54, 1960, p. 41, 114-118. Au xv<sup>e</sup> siècle déjà, certaines latitudes étaient prises par les chevaliers (comme par le souverain) avec les statuts de l'ordre. Quelques exemples sont cités par ROSIE, *op. cit.*, p. 253-256 et GENTILE, art. cit., p. 39.

2. NAEF, « Claude d'Estavayer... », art. cit., p. 293-298. Guillaume de Vergy, Jean de Gruyère, Jean-Philibert de La Palud et René de Challant étaient tous bourgeois de Berne ou de Fribourg.

Si l'on ne peut que souscrire à l'idée de Naef selon laquelle la réactivation de l'ordre dynastique savoyard était un plan de défense, le fait que celui-ci soit exclusivement orienté vers le nord du duché est en revanche beaucoup plus discutable. Cette affirmation semble découler à la fois d'une méconnaissance des effectifs précédents de l'ordre (dans lequel les chevaliers septentrionaux avaient le monopole depuis un siècle et demi) et d'une anticipation due à la connaissance de la suite des événements, à savoir le démantèlement du duché de Savoie entre la France et les Bernois. L'absence de chevaliers vaudois dans la première promotion, alors que le Pays de Vaud était le territoire septentrional menacé entre tous, amènerait aussi à relativiser cette théorie.

L'une des grandes nouveautés de l'ordre de l'Annonciade par rapport au Collier était justement l'intégration de chevaliers méridionaux. De même que le diable se cache dans les détails, les variations au sein d'un motif homogène peuvent s'avérer révélatrices. La distribution de la première promotion nommée par Charles II correspond à une équation complexe dont certains paramètres nous échappent. Mais le fait que l'écrasante majorité des chevaliers corresponde à une même typologie (vassaux du duc de Savoie possessionnés au nord des Alpes et, plus tard, bénéficiant du statut de comte) surligne, en négatif, l'importance des chevaliers qui s'éloignent de ce profil, ce d'autant qu'ils cumulent souvent les particularités.

Pour la promotion qui nous intéresse, si le Piémontais Thomas de Valperga était bel et bien comte, ce n'était pas le cas du Bourguignon Guillaume de Vergy, du Niçois Honorat Grimaldi ou de l'autre Piémontais, Claude de Savoie-Raconis<sup>1</sup>. Cela donne, par contraste, encore plus de poids à leur nomination. Il faut croire que Charles II tenait vraiment à ce que les marches provençales et celles du Piémont méridional soient représentées dans cette première promotion, ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle l'aristocratie frontalière aurait été privilégiée lors de la refonte de l'ordre en 1518-1519. Le dénominateur commun entre les chevaliers se déplace alors : il ne s'agit plus du nord des Alpes, de la dignité comtale, de la proximité avec la famille ducal, mais plutôt d'une répartition aussi homogène que possible entre les territoires anciens et les acquisitions plus récentes, entre francophones et italophones, entre Savoyards et Piémontais, cela pour assurer la cohésion d'un État qui était menacé de toutes parts.

**Thalia BRERO,**  
*Université de Genève*  
 thalia.brero@unige.ch

---

1. Si ces trois personnages n'étaient pas comtes, ils n'en étaient pas loin : leurs petits-fils deviendront respectivement comtes de Champlitte, de Bueil et de Pancalier.

## Annexe

### Répertoire des chevaliers de l'ordre de l'Annonciade nommés par Charles II de Savoie

11 septembre 1518

**1. Philippe de Savoie** (1490-1533), fils de Philippe II de Savoie et de Claudine de Brosse-Bretagne. Évêque de Genève depuis 1495, il quitta son évêché en 1509 pour seconder son frère Charles II dans le gouvernement de la Savoie. En 1514, ce dernier lui accorda en apanage le comté de Genevois et les baronnies de Faucigny et Beaufort. Philippe passa dès lors l'essentiel de son temps entre la cour impériale et celle du roi de France, où il représentait les intérêts savoyards. François I<sup>er</sup> lui offrit en apanage le duché de Nemours quand il épousa Charlotte d'Orléans-Longueville (1529). Leur fils, Jacques, perpétua la dynastie des Savoie-Nemours que Philippe avait fondée<sup>1</sup>.

**2. Jean II de Gruyère** (av. 1504-1539), fils de Jean I<sup>er</sup> de Gruyère et d'Huguette de Menthon, comte de Gruyère dès 1514. Sa femme, Marguerite de Vergy, épousée en 1504, lui avait amené en dot la baronnie d'Aubonne. Conseiller et chambellan de Charles II, il lui servit d'émissaire et de médiateur auprès des Lignes suisses. Lors de l'invasion de 1536, il fournit 120 hommes pour la conquête du Pays de Vaud, entrant ainsi dans les bonnes grâces des Bernois qui lui permirent de conserver Aubonne. Son fils Michel lui succéda<sup>2</sup>.

**3. Thomas de Valperga** († 1525), comte de Masino, était fils de Jacques II de Valperga. Il fut conseiller (dès 1514) et grand chambellan de Charles II. Il épousa Louise de Duyn, qui lui apporta en dot la baronnie de la Val-d'Isère. Ils n'eurent pas d'enfants<sup>3</sup>.

18 octobre 1518

**4. Claude de Savoie-Raconis** († 1521) était fils de François de Savoie-Raconis et de Catherine de Seyssel. Son grand-père Louis était un bâtard du dernier prince de Savoie-Achaïe, soit une branche collatérale de la maison de Savoie qui s'était séparée du lignage principal au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Claude de Savoie-Raconis fut gouverneur de Verceil (1480) et maréchal de Savoie (1482). Il épousa Hippolyte Borromée, dont il eut deux fils : Bernardin et Antoine-Louis<sup>4</sup>.

**5. François II de Luxembourg** (c. 1492-1553), vicomte de Martigues, était fils de François I<sup>er</sup> de Luxembourg et de Louise de Savoie, elle-même fille de Janus, comte de Genevois. Il fut conseiller et chambellan de Charles II, ainsi que gouverneur général du duché (1534). Il épousa Charlotte de Brosse-Bretagne et en eut quatre enfants : Charles, Sébastien, Philippe et Madeleine<sup>5</sup>.

- 
1. CEREIA, *op. cit.* ; MAJOLA MOLINARI (Olga), *Filippo di Savoia, duca di Nemours*, Turin, G. B. Paravia, 1939.
  2. *Dictionnaire historique et géographique de la Suisse*, Neuchâtel, Attinger, t. III, 1926, p. 658.
  3. *Enciclopedia Storico-Nobiliare Italiana*, éd. Vittorio Spreti, Milan, Ed. Enciclopedia storico-nobiliare italiana, vol. 6, 1932, p. 801.
  4. BERIO, art. cit. ; MARINI, *Savoïardi e Piemontesi...*, *op. cit.*, p. 249-256, 291-295 et 398.
  5. DESSEMONTET (Olivier), *Les Luxembourg-Martigues, seigneurs au Pays de Vaud : 1487-1558*, s. l., 1954.

12 décembre 1518

**6. Jacques III de Miolans** († 1523), comte de Montmayeur et baron d'Hermance, était fils de Louis de Miolans, maréchal de Savoie, et de Françoise de Chabannes. Il épousa Charlotte de Compey-Gruffy, dont il n'eut pas d'héritier. Il combattit dans les armées impériales en Italie, où il mourut<sup>1</sup>.

**7. René de Challant** (1503-1565), comte de Challant, seigneur de Valangin, baron d'Aymavilles et de Bauffremont, était fils de Philibert de Challant et de Louise d'Arberg. Il fut gouverneur du Val d'Aoste (1518), conseiller et chambellan du duc (1519), maréchal de Savoie (1528) et lieutenant général (1529) sous le principat de Charles II ; le successeur de celui-ci, le duc Emmanuel-Philibert, le nomma conseiller, gouverneur de Savoie et de Bresse. Il eut quatre épouses successives : Bianca Maria Gaspardone, Mecia de Bragance, Marie de La Palud, Péronnette de La Chambre. Sa deuxième femme lui donna deux filles, Isabelle et Philiberte<sup>2</sup>.

13 décembre 1518

**8. Honorat I<sup>er</sup> Grimaldi** († 1537), baron de Beuil et seigneur d'Ascros, était fils de Jacques Grimaldi et de Caterina del Caretto. Il fut grand maître d'hôtel de la duchesse de Savoie Marguerite d'Autriche (1503) et lieutenant général du duc en Piémont (1521). Il épousa Battista Fregosi, dont il eut deux fils, René et Jean-Baptiste<sup>3</sup>.

4 février 1519

**9. Guillaume IV de Vergy** († 1520), fils de Jean de Vergy et de Paule de Miolans, fut au service de Charles le Téméraire et de Maximilien d'Autriche, qui le nomma en 1495 sénéchal et maréchal de Bourgogne. Chef de guerre émérite, il mena plusieurs campagnes en Champagne (1498), contre les Gueldrois et les Français (1504, 1513). D'Anne de Rochechouart, il eut deux fils, Claude et Guillaume<sup>4</sup>.

24 mars 1519

**10. Jean-Philibert de La Palud** (teste en 1527), comte de Varax et de La Roche, vicomte de Salins, était fils d'Hugues de La Palud et d'Antoinette de Polignac. Il fut lieutenant général de Bresse, séjourna à Rome (1515), puis en Espagne et, plus tard, en Angleterre (1526). Il n'eut pas de descendance de Blaise de l'Aubespain et testa en faveur de son cousin Jean<sup>5</sup>.

11 septembre 1519

**11. François de La Baume-Montrevel**, baron du Mont-Saint-Sorlin, était fils du comte Marc de La Baume. Il épousa en 1517 Claude de Prie, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut avant son père : ce fut donc son frère cadet Jean qui hérita des possessions des La Baume-Montrevel<sup>6</sup>.

- 
1. FORAS (Éloi-Amédée de), *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, Allier, t. IV, 1900, p. 41.
  2. UGINET, François-Charles, « Challant, René de », dans *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, t. 24, 1980, p. 365-369.
  3. HILDESHEIMER (Émile), « Les Grimaldi, seigneurs de Beuil », *Nice historique*, 1994, p. 171.
  4. COOLS (Hans), « Quelques considérations sur l'attitude des nobles comtois entre 1477 et 1500 », dans *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, 42, 2002, p. 167-182 ; NAEF, « Claude d'Estavayer... », art. cit., p. 217-221 et 295.
  5. GUICHENON (Samuel), *Histoire de Bresse et de Bugey [...]*, Lyon, Huguetan et Ravaut, 1650, p. 300-301.
  6. ANSELME de SAINTE-MARIE (le père [Pierre de Guibours]), *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris 1969 [1726-1733], t. VIII, p. 47 et 51-52.

1<sup>er</sup> juin 1527

**12. Bertholin de Montbel** († 1531) était fils d'Antoine de Montbel. Grand maître d'hôtel de Charles II, ce dernier le remercia de ses bons services en érigeant en 1524 son fief de Frossasco en comté. Il le fit un peu plus tard gouverneur de son fils, le prince de Piémont Louis de Savoie (né en 1523). À la mort de Bertholin, en 1531, Charles II honora sa mémoire par de fastueuses funérailles. Bertholin de Montbel avait épousé une demoiselle de la duchesse Béatrice de Portugal, Maria de Norronha. Il laissa un fils, Charles de Montbel, qui devint comte de Frossasco et d'Alpignano<sup>1</sup>.

**13. Charles de La Chambre-Seyssel** (teste en 1565), baron de Sermoyé et de Meximieux, était le deuxième fils du comte Jean I<sup>er</sup> de La Chambre-Seyssel et de Barbe d'Amboise. Premier chambellan de Charles II, il épousa Isabeau Mareschal, fille du seigneur de Meximieux, dont il eut six enfants. En 1556, il épousa secrètement Louise de Bordon de Salins, dont il eut six autres enfants<sup>2</sup>.

Entre 1527 et 1553

**14. Amé de Genève** († 1551), seigneur de Lullin, était fils de Jean de Genève et de Georgette de Viry. Il fut conseiller et chambellan de Charles II, gouverneur de Verceil (1538) puis du Pays de Vaud et du Piémont. Il fut également gouverneur du fils de Charles II, Emmanuel-Philibert, qu'il accompagna à la cour de Charles Quint lorsque le prince s'y établit. Amé de Genève mourut à Augsbourg en 1551 et y fut enterré. Il avait épousé en 1514 Marie de Duyn ; de cette union naquirent trois fils, Guy, Georges et Prosper<sup>3</sup>.

**15. Sébastien de Montbel** († ap. 1586), comte d'Entremont et de Montbel, était fils de Charles, seigneur de Montilier et Natage. Il hérita des titres d'Entremont et de Montbel de son cousin Charles, mort sans enfants. Il épousa en 1539 une demoiselle de la duchesse Béatrice de Portugal, Béatrice Pacheco, dont il eut deux enfants, parmi lesquels Jacqueline d'Entremont, future épouse de l'amiral de Coligny<sup>4</sup>.

**16. Pierre de Bussy** († 1561), seigneur d'Eryia, était fils de Jacques de Bussy, chambellan du duc de Savoie et gouverneur de Nice. Il épousa en 1503 Jeanne de Menthon, fille de Georges de Menthon. Son fils Jean lui succéda<sup>5</sup>.

**17. Jean II de La Chambre-Seyssel** († 1582), comte et marquis de La Chambre, de l'Heuille et vicomte de Maurienne, était fils de Jean I<sup>er</sup> de La Chambre-Seyssel. Il fut grand chambellan du duc de Savoie. Il épousa en 1546 Aymée de La Baume, fille du comte Jean de Montrevel, dont il eut huit enfants, parmi lesquels Jean-Louis et Pierre, qui lui succéderont comme marquis de La Chambre<sup>6</sup>.

**18. Jean de La Palud** († 1544), seigneur de Jarnosse, était fils de Jean de La Palud et de Catherine de Vitry. Il hérita des possessions de son cousin Jean-Philibert de La Palud (cf. *supra*, n. 10), soit les comtés de Varax et de La Roche ainsi que la seigneurie de Varembois ; il épousa en outre la veuve de ce dernier, Blaise de l'Aubespain<sup>7</sup>.

---

1. ZUCCHI (Mario), *I governatori dei principi reali di Savoia*, Turin, Artigianelli, 1925, p. 29-32.  
 2. FORAS, *op. cit.*, t. V, p. 476.  
 3. ANSELME, *op. cit.*, t. II, p. 164-165.  
 4. FORAS, *op. cit.*, t. IV, p. 72.  
 5. ANSELME, *op. cit.*, t. III, p. 380.  
 6. FORAS, *op. cit.*, t. V, p. 472.  
 7. GUICHENON, *op. cit.*, p. 300-302.

